

Publications des départements et des offices de la Confédération

Procédure de consultation

Département fédéral de justice et police

Approbation de la reconduction de l'accord entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes

Les accords conclus dans le cadre des Bilatérales I l'ont été pour une durée initiale de sept ans. Sans notification contraire d'ici au 31 mai 2009, ils sont automatiquement reconduits pour une durée indéterminée. Cette décision doit faire l'objet d'un arrêté fédéral sujet au référendum facultatif. Une éventuelle votation sur cette question devrait avoir lieu avant fin mai 2009.

Date limite: 27 février 2008

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral des migrations, Quellenweg 6, 3003 Berne-Wabern, tél. 031 322 27 53, fax 031 323 58 43, www.bfm.admin.ch.

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

5 février 2008

Chancellerie fédérale

Procédure de consultation. DFJP. Approbation de la reconduction de l'accord entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	05
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	05.02.2008
Date	
Data	
Seite	609-609
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 367

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.
I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.